



PRIMATURE

Le Premier Ministre

DATE	15 DEC 2022		
N°	3906		
AD	SC		
DAECC	DES	DJSF	
DIVISION	SERVICE		

Kinshasa, 14 DEC 2022

N°CAB/PM/DIRCAB/CLIMAF/MAA/2022/ 2563

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus distingués)
Palais de la Nation
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan ;
- Monsieur le Ministre des Finances et Ministre de
l'Economie a.i ;
- Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat
- Monsieur le Procureur Général près la Cour de
Cassation ;
- Messieurs les Gouverneurs de Province (Tous)
- Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement ;
- Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence
Nationale des Renseignements (ANR) ;
- Monsieur l'Inspecteur Général-Chef de Service de
l'Inspection Générale des Finances ;
- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule de Climat
des Affaires à la Présidence de la République ;
- Monsieur le Président de la Fédération des
Entreprises du Congo (FEC) ;
- Monsieur le Président de la Confédération des
Petites et Moyennes Entreprises du Congo
(CPMECO) ;
- Monsieur le Président de la Fédération Nationale des
Petites et Moyennes Entreprises au Congo
(FENAPEC) ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement.
(Tous) à Kinshasa

A Mesdames et Messieurs :

- Les Vices-Premiers Ministres
- Les Ministres d'Etat ;
- Les Ministres
(Tous) à Kinshasa/Gombe

Concerne : Suspension sollicitée des missions de contrôle intempestif

**Madame et Messieurs les Vices Premiers
Ministres ;**

Mesdames et Messieurs les Ministres d'Etat ;

Mesdames et Messieurs les Ministres,



Suite

Je vous informe, par la présente, qu'en vue de permettre aux Opérateurs économiques du pays de travailler dans un climat de sérénité en général, en cette période de festivité de fin d'année, et de se consacrer à l'approvisionnement du pays, en produits de grande consommation à des prix accessibles à la population en particulier, j'ai décidé d'un moratoire sur tous les contrôles économiques, fiscaux de routine, du 14 décembre 2022 au 14 février 2023.

Toutefois, en cas d'existence d'indice sérieux de fraude qui nécessite un contrôle, une dérogation spéciale et motivée devra être sollicitée. Un contrôle autorisé doit impérativement pouvoir s'effectuer dans le respect des lois et règlements en vigueur afin de permettre à l'Etat de rentrer dans ses droits.

Je vous invite donc à veiller au strict respect de cette décision.

Veillez agréer, Madame et Messieurs les Vices Premiers Ministres, **Mesdames et Messieurs les Ministres d'Etat, Mesdames et Messieurs les Ministres**, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE

